

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.(SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1851.)

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,POUR L'EXERCICE 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements s'élève à 1,958,000 francs. La seule différence qu'il présente, comparativement à celui de l'exercice 1851, provient d'un supplément de crédit de 40,000 francs, réclamé pour remboursement des postes aux offices étrangers. Cette augmentation est due aux effets de la convention additionnelle conclue avec la France le 27 avril 1849, qui a substitué la livraison des lettres à la pièce à la livraison des lettres au poids.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de *un million neuf cent cinquante-huit mille francs* (4,958,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 21 février 1851.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	310,000	"	788,000	
2	— — — personnelle	538,000	"		
3	— sur le droit de patente	80,000	"		
4	— sur les redevances des mines	18,000	"		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	15,000	"		
6	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitution de droits perçus abusivement.	28,000	"	1,170,000
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000	"	
9		Remboursement du péage sur l'Escaut	800,000	"	
10	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	"	
11		<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers	1,000	"	
12	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers	80,000	"		
15	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,958,000	"	1,958,000	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté de ce jour.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière
2	— — — — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques
6	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
7	Restitution de droits perçus abusivement
8	<i>Contributions directes,</i> } Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la <i>douanes et accises.</i> } garantie
9	Remboursement du péage sur l'Escaut
10	<i>Enregistrement,</i> } Restitution des droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement <i>et domaines.</i> } en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers
11	<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers
12	<i>Postes.</i> — Remboursement des postes aux offices étrangers
13	Déficit des comptables de l'État
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
 Récapitulation. <hr/>	
CHAPITRE I.	I. Non-Valeurs
—	II. Remboursements
	TOTAUX. fr.

ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,000	"	310,000	310,000	"	"	
355,000	"	355,000	355,000	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
788,000	"	788,000	788,000	"	"	
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
250,000	"	250,000	250,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
80,000	"	80,000	40,000	40,000	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
1,170,000	"	1,170,000	1,130,000	40,000	"	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . .				40,000		
788,000	"	788,000	788,000	"	"	
1,170,000	"	1,170,000	1,130,000	40,000	"	
1,958,000	"	1,958,000	1,918,000	40,000	"	
AUGMENTATION. . . .				40,000		